

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.07.03-001 - Acquisition de parcelles avec substitution SAFER (Régularisation de la délibération n° DEL.2019.02.12-002).

L'an deux mil dix neuf, le trois juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 20
- Nombre de procurations : 7
- Absents excusés : 2
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2019

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	de FRANÇOIS Béatrice
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel		X	TURBÉ Roselyne
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine	X		
CHAMBAUD Michel		X	SAUX Brigitte
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	FLOIRAC Nicole
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole		X	DE SOUZA Bernard
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie		X	
BRET Bernard		X	

DEL.2019.07.03-001 - Acquisition de parcelles avec substitution SAFER (Régularisation de la délibération n° DEL.2019.02.12-002).

Rapporteur : Madame le MAIRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis des Domaines ;
- Vu l'avis favorable de la Commission urbanisme en date du 17 juin 2019 ;
- Vu l'appel à candidatures de la SAFER pour la rétrocession de parcelles cadastrées section AK n° 104, 107, 108, 109 situées au Port de Lagrange ;

La SAFER a lancé en janvier 2018, conformément à l'article L.143-7-2, une publicité pour la rétrocession de parcelles, propriétés de Madame Marie Sandrine BONNET, situées au Port de Lagrange, portant les références cadastrales suivantes :

AK	104	107	108	109
m ²	33	5580	112	14

L'ensemble présente une surface totale de 5 739 m².

Ces parcelles sont pour partie situées en zone Ng « zone naturelle générique » et Nh2 « secteur micro-constructible » du PLU de Bordeaux Métropole, n'autorisant que les projets nécessaires à l'activité agricole et les installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif.

Compte tenu du caractère stratégique de leur situation et du foncier dont la commune est déjà propriétaire sur ce secteur, il est opportun d'acquérir ces parcelles.

La commune s'est portée candidate pour l'acquisition de ces parcelles par la signature d'une promesse d'achat le 28 septembre 2018 auprès de la SAFER, aux conditions suivantes :

- Section AK n°107 : la rétrocession porte sur la pleine propriété,
- Section AK n°104, 108 : la rétrocession ne porte que sur un tiers indivis de la pleine propriété,
- Section AK n°109 : la rétrocession ne porte que sur la moitié indivise de la pleine propriété.

Le prix de vente de ces parcelles se décompose de la manière suivante dans la promesse de vente :

- Prix de vente total : 4 000,00 € TTC
- Rémunération versée à la SAFER : 232,00 € HT + TVA en sus du prix, soit 278,40 € TTC

Par conséquent, compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition à Madame Marie Sandrine BONNET des parcelles cadastrées section AK n°104, 107, 108 et 109, selon les conditions fixées par la SAFER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Madame le MAIRE
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- ✚ **Décide** d'acquérir les immeubles référencés ci-dessus aux conditions fixées par la SAFER,
- ✚ **Autorise** Madame le MAIRE à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à cette acquisition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 3 juillet 2019
Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

**PREFECTURE
DE LA GIRONDE**

15 JUIL. 2019

Bureau du Courrier

Département :
GIRONDE

Commune :
PAREMPUYRE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/06/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B -
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
GIRONDE

Commune :
PAREMPUYRE

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 24/06/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC
Cité Administrative - Boite 53 Tour B -
14ème Etage 33090
33090 BORDEAUX
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

